



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE : Le règlement portant le numéro 376 et ayant pour objet de MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 261 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipale tenue le 13 mars 2024.

Toute personne intéressées peut prendre connaissance au bureau municipal situé au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs pendant les heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs
Ce quatre (18^e) jour du mois de mars 2024.

Lise Lapointe
Directrice générale